



Communiqué de presse

Lons-le-Saunier, le 12 octobre 2023

Harcèlement dans les établissements scolaires : les personnels aussi...

Alors qu'au niveau national, le ministère de l'Éducation Nationale s'empare du thème du harcèlement scolaire à grand renfort de communication à travers les médias, la question du harcèlement dans les établissements entre adultes au travail est un sujet tabou au sein de l'Éducation Nationale.

Plusieurs établissements jurassiens ont fait l'objet ces dernières années d'alertes ou de signalements de personnels.

La remontée de ces signalements passe par le biais d'une instance (la F3SCT, Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail) où siègent les représentants syndicaux des personnels et les représentants de l'administration. L'administration est garante de la santé et de la sécurité au travail de l'ensemble des agents. Elle doit apporter une réponse afin de les protéger.

Alors que le 12 octobre, une instance était prévue, aucune réponse n'a été apportée à des personnels toujours exposés.

Les représentants des personnels enseignants du premier et du second degré du département du Jura, en intersyndicale, ont donc refusé de siéger.

Les personnels se sont exprimés, ont parlé de leurs situations et de leur souffrance, les représentants ont recueilli leurs paroles et entrepris des démarches auprès de l'institution qui n'a pas, à ce jour, protégé ses agents.

Pour cette raison, après avoir rencontré une fois de plus M. l'Inspecteur d'Académie du Jura à ce sujet : nous, représentants du personnel, avons sollicité une audience auprès de la Rectrice de l'académie de Besançon.

Nous ne pouvons plus accepter l'inertie de l'administration et sa complaisance avec certaines autorités hiérarchiques au détriment de nombreux personnels en grande souffrance.